

COMPTE PRORATA

Durée : 1 jour soit 7 heures



OBJECTIFS

- Comprendre le compte prorata et ses mécanismes
- Connaître le champ d'application du compte prorata
- Gérer un compte prorata.



PUBLIC VISE

Toute personne qui répond à un marché public ou qui en suit son exécution



PRE-REQUIS

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation

PROGRAMME

- 1. Qu'est-ce que le « compte prorata » ou compte de dépenses communes de chantier ?
- 2. Quelles sont les dépenses incluses dans le « compte prorata » ?
- 3. Le « compte prorata » est-il obligatoire ?
- 4. Quels sont les textes qui traitent du « compte prorata » ?
- 5. Le compte prorata en cas de groupement, sous-traitance
- 6. Comment la charge du « compte prorata » est-elle répartie entre les entreprises ?
- 7. Qui gère le « compte prorata » ?
- 8. Mode opératoire du compte prorata
- 9. Le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre est-il autorisé à bloquer une situation lorsqu'une entreprise refuse le « compte prorata » ?